

COMMISSION DES INFRACTIONS AUX REGLES DE JEU (CIRJ)

Décisions CIRJ du 25 janvier 2019 :

NOM	PRENOM	CLUB	DIV.	MATCH	DATE	INFRACTION	DECISION CIRJ
BATAILLÉ	Maxime	HC 74	U20 EI	Rouen - HC 74	13/01/19	Coup de tête	5 matchs dont 3 avec sursis
BATUREVICH	Aliaksei	Orléans	D3	Orléans - Caen 2	19/01/19	Incorrections envers officiels	1 match ferme
BOURGOUIN-DONKERS	Matt	HC 74	U17 EI	Anglet - HC 74	19/01/19	Seconde pénalité de méconduite	Méconduite pour le match
BRIESTENSKY	Dominik	Nantes	D1	Caen - Nantes	19/01/19	Coup de genou	Méconduite pour le match
BRUYANT	Alexandre	Bordeaux	U20 EI	Evry/viry - Bordeaux	20/01/19	Incorrections envers officiels	1 match ferme
CRINON	Pierre	Gap	SLM	Gap - Grenoble	19/01/19	Seconde pénalité de méconduite	Méconduite pour le match
DLOUHY	Jan	Valence	D2	Valence - Annecy	19/01/19	Faire trébucher	3 matchs dont 2 avec sursis
DOWNEY	Colin	Tours	D1	Tours - Cholet	19/01/19	Charge avec la crosse	Complément d'information
FAURE	Fabrice	Toulouse/Blagnac	D2	HCMP - Toulouse	19/01/19	Bagarre	Complément d'information
GROSSETETE	Valentin	Clermont Ferrand	U17 EI	Evry/Viry - Clermont Ferrand	19/01/19	Comportement antisportif	Complément d'information
LOHOU	Tristant	Chalons	D2	Chalons - Amneville	19/01/19	Charge contre la tête ou la nuque	5 matchs dont 2 avec sursis
LUKACEVIC	Nedeljko	Tours	D1	Briançon - Tours	12/01/19	Comportement antisportif	5 matchs dont 3 avec sursis
MANAVIAN	Antonin	Grenoble	SLM	Gap - Grenoble	19/01/19	Seconde pénalité de méconduite	Méconduite pour le match
MAROUVO	Alexandre	Evry/Viry	U17 EI	Evry/Viry - Clermont Ferrand	19/01/19	Charge par derrière	2 matchs fermes
PELISSE	Alexis	Valence	D2	Valence - Annecy	19/01/19	Coup de genou	Méconduite pour le match
SCOLARI	Quentin	Nice	SLM	Mulhouse - Nice	19/01/19	Charge contre la tête et la nuque	Méconduite pour le match
ZAJAC	Aurélien	Wasquehal	D2	Français Volants - Wasquehal	19/01/19	Incorrections envers les officiels	1 match ferme

L'infraction indiquée correspond à la codification IIHF ; la décision prend en compte la nature de la pénalité (MPM ou PMM) et les circonstances de l'infraction.